

## "Les Requis indochinois et leur Marâtre"

(1945-1952)

© Editions du Sampan /Matthieu SAMEL - 2010

Cet ouvrage tente de réhabiliter la mémoire d'un groupe d'individus dont la France a nié l'existence comme si elle correspondait à une période indicible de son Histoire. Il décrit l'attitude des Autorités Françaises au moment où la Libération de la France aurait dû provoquer un revirement d'attitude s'agissant de la gestion de sa politique coloniale, celle touchant les groupes de coloniaux démobilisés, les travailleurs forcés... En réalité et paradoxalement, les héros de la Libération voyaient d'un mauvais oeil le fait qu'un pays (une de ses colonies) puisse aspirer à son indépendance selon le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, tel que défini par le préambule de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, fruit de la Révolution Française.

L'état d'esprit des Indochinois présents sur le sol de France au moment de la Libération, fut forgé par le sentiment d'être injustement traités (c'est un euphémisme) : au moment où Jean Sainteny et Hô Chi Minh venaient de signer l'accord provisoire du 6 mars 1946 (qui reconnaît le Vietnam d'Ho Chi Minh comme un état libre ayant ses institutions propres mais demeurant dans le giron de la Confédération Indochinoise et de l'Union Française), le Général de Gaulle avait déjà affirmé, à Alger (en juin 43), sa volonté de rétablir la souveraineté de la France sur ses territoires d'outre-mer. Lui, l'homme du 18 juin, ne parvenait pas à reconnaître l'aspiration d'un peuple à son auto-détermination : la mise sur pied du Corps Expéditionnaire Français d'Extrême-Orient, le CEFEO, fut une réponse brutale à cette aspiration. Ainsi, le 23 novembre 1946, les bombardements d'Haïphong qui firent, selon Paul Mus, quelques 6000 morts, essentiellement des civils, marqueront le début de la première guerre d'Indochine.

Dans les casernes, les militaires indochinois, ceux-là même qui ont contribué à la Libération de la France, seront "maltraités" dès qu'ils s'insurgeaient contre la présence française en Indochine : privation de soldes, de nourriture,... cellules d'isolement, déportations vers les geôles d'Algérie ou de Madagascar. Les revendications de ces soldats se résumaient souvent en un traitement plus digne eu égard à leur statut d'anciens combattants ayant contribué à la libération de la France. Ce qui ne leur sera jamais accordé. Quant aux travailleurs forcés de la MOI, le service de la "Main-d'oeuvre indigène, nord-africaine et coloniale", ils étaient cantonnés dans les camps d'hébergement du Sud de la France dont ceux de Bias et de Sainte-Livrade, à quelques kilomètres de Villeneuve s/Lot, dans le Lot-et-Garonne. Tous étaient en attente d'un rapatriement vers leur pays d'origine. La défaite de juin 40 ayant interrompu les liaisons maritimes, celles-ci n'auront pu reprendre qu'en 1948 pour trouver son terme vers la fin 1952. Durant tout ce temps, ils forgeront leur éducation politique en suivant avec intérêt le mode de contestation des Français lors de manifestations ou bien par le biais de groupements d'extrême-gauche, de sympathisants communistes hostiles à la colonisation. Ils furent aussi infiltrés par les groupes proches du Viet Minh mené par Ho Chi Minh, le futur vainqueur de Dien Bien Phù aidé par son stratège de génie, le Général Nguyen Vo Giap. Les Indochinois avaient la faculté d'apprendre vite et affirmaient leur intention de reproduire ces modes de protestation dès leur retour dans le pays d'origine. Du fait de la méthode de réquisition, le sort de ces soldats et celui de leurs pairs travailleurs requis du service de la MOI étaient intimement liés. Les travailleurs indochinois suggéraient à leurs pairs, tirailleurs, de demander leur incorporation dans leurs compagnies afin de bénéficier d'un surcroît de "liberté".

Une question peut émerger enfin : que se serait-il passé si la France avait appliqué les termes de l'accord du 6 mars 1946 alors que Hô Chi Minh s'est vu reprocher certaines concessions par ses propres compagnons ?

S'appuyant sur des documents d'archives, cet ouvrage se propose de décrire cette situation historique, ...*dérangante* du fait même de sa capacité à bousculer la tradition d'accueil habituellement attribuée à la France.

---

### Appel à souscription

L'ouvrage vous intéresse : aidez-nous à lui donner vie en envoyant un chèque de 22 € (au lieu de 24,90 €).  
Format 21 x 14,8 - env. 270 pages - Tirage limité. Il vous sera envoyé dès son achèvement (prévu fin mars 2010).  
Vous serez individuellement informé de sa parution et invité à sa présentation publique.

Utilisez l'adresse suivante : Matthieu SAMEL, Lieu-dit "Ayet" 47400 TONNEINS / [phat.loc47@orange.fr](mailto:phat.loc47@orange.fr)

Votre nom / Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

V/email : .....

N.B. La souscription sera clôturée en même temps que la parution de l'ouvrage.